

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 4 mai 2016

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 31

Nombre de membres présents : 27

Date de la convocation : 27/04/2016

Objet de la délibération : Billetterie Baroque en Forez – tarifs et convention avec l'Office de tourisme du Pays de St Bonnet le Château.

L'an deux mille seize et le sept avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des fêtes à Luriecq, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Sébastien Teyssier, Marie Meley, Michel Romeyer, Serge Vray, Jean Luc Pourtier, Colette Ferrand, Jean Lenoble, Serge Granjon, Alain Marquet, Alain Limousin, Bernadette El Asri, Cédric Bonhomme, Jean-Claude Civard, Jean Pierre Dubost, Robert Decourtye, Yves Favier, Roger Violante, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berliet, Bernard Bonnet, Annie Mallard, Josette Folleat, Gabriel Aubert.

Excusé ayant donné procuration

Marie George Bouhe excusée a donné procuration à Roger Violante

Gilbert Soulier excusé a donné procuration à Iwan Mayet

Jean Louis Jayol a donné procuration à Annie Mallard

Hervé Béal a donné procuration à Josette Folleat

Excusés ou absents :

Anne Marie Kmieckik

Jean Marc Sardat

Jacques Blanchard

Bernard Fournier

Annie Grégoire

Christian Barjon,

Secrétaire de séance : Evelyne Chouvier

Pour	Contre	Abstentions
31	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160504-2016049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2016

Monsieur le président rappelle qu'en septembre 2013 la Communauté de communes du Pays de Saint Bonnet le Château a mis en place un nouveau festival de musique baroque, afin de prendre le relais du festival des Musiques d'Automne. Compte-tenu du bilan satisfaisant des trois premières éditions, une quatrième édition (du 3 au 9 octobre 2016) a été mise sur les rails durant l'automne 2015, avec une nouvelle direction artistique (Jean-Pierre Menuge). Il est proposé à l'organe délibérant d'approuver les tarifs des billets (identiques aux 3 précédentes éditions). Les tarifs proposés sont les suivants :

- Concerts :
 - o plein tarif 20 €
 - o tarifs réduits 10 € (chômeur, étudiant, moins de 18 ans)
 - o tarifs 3 billets 45 €
- Pour les animations autour des concerts, un tarif unique de 8 € par billet
- Pour la séance de cinéma, présentée par le directeur artistique, un tarif unique de 6 € par billet (soit l'application du plein tarif cinéma habituel)

Ensuite, M. le président propose de confier la vente des billets du festival « Baroque en Forez » à l'Office de tourisme du Pays de Saint Bonnet le Château, suivant les termes de la convention, qu'il expose.

M. le président demande à l'organe délibérant de se prononcer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve les tarifs 2016 énoncés ci-dessus ;
- Approuve le projet de convention proposé par l'Office de tourisme du Pays de Saint-Bonnet-le-Château pour la vente des billets du festival « Baroque en Forez » 2016 ;
- Autorise le président à signer ladite convention.

Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A St-Jean Soleymieux,
Le 4 mai 2016,

Le Président

Iwan MAYET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160504-2016049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2016